

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Drouin Pelletier

<https://www.cadre21.org/membres/136306c5c61424c9e721210a>

Date d'obtention : 2026-07-14 13:33:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Globalement:

Intervention scolaire - évaluation de l'incident avec la trousse

Intervention policière - saisie de l'appareil, rédaction d'un rapport, avis courriel au CPCP

Si acte impulsif - rencontre de sensibilisation

Si acte malveillant - enquête malveillant/tribunal de la jeunesse

Plus spécifiquement:

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime

2. évaluer l'incident

3. Vérifier l'information

*si malveillant, ne pas faire la grille avec la personne instagatrice. La rencontrer, lui expliquer ce qui va se passer, lui confisquer son téléphone et contacter la police.

4. Parler au jeune instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de toujours rester aux aguets, et de rencontrer tous les personnes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le moment quand on doit confisquer le téléphone.